

NOUVELLE COMMUNE DE SÂLES

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 15 MAI 2001

TRACTANDA

1. Procès verbaux des assemblées communales de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes et de Sâles (ne seront pas lus, à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture)
2. Comptes 2000 de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes et Sâles (ne seront pas lus, à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture) et rapports des commissions financières respectives
3. Budgets 2001 (ne seront pas lus, à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture)
 - a) de fonctionnement
 - rapport de la commission financière
 - b) d'investissement
 - réfection des locaux de l'administration communale (mobilier et matériel informatique)
 - réfection des routes communales
 - piste forestière «Devin-Dessus», à Maules
4. Equipement de la zone «Es Oches», à Rueyres-Treyfayes
 - financement
 - rapport de la commission financière
 - approbation
5. Détermination du prix du terrain à bâtir
 - Maules
 - Romanens
 - Rueyres-Treyfayes
 - Sâles
6. Election de la commission financière pour la période 2001-2006
7. Election de la commission d'aménagement pour la période 2001-2006
8. Compétence à accorder au Conseil communal pour les transactions immobilières

9. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale:
envoi d'un tout ménage ou d'une convocation individuelle
10. Modifications des art. 23 et 25 des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du Cycle d'orientation de la Gruyère
11. Divers

Présidence: M. Gérald Guillaume, syndic

Membres présents: 105

Scrutateurs: **MM. Francis Pittet** (Sâles), **Guy Yerly** (Rueyres-Treyfayes), **Francis Seydoux** (Sâles) et **François Menoud** (Sâles)

Mardi 15 mai 2001, 20 h 04.

En préambule à cette assemblée inaugurale de la nouvelle Commune de Sâles (1194 âmes), qu'il qualifie d'historique, **M. Gérald Guillaume** adresse de vifs remerciements aux conseillers communaux fraîchement retraités pour le temps consacré à leur commune respective. Il formule ses meilleurs vœux au nouvel exécutif, et plus particulièrement à Mme Georgette Fragnière qui devra s'armer «d'une immense dose de courage et d'abnégation pour écouter et supporter ce bataillon de messieurs pendant une soirée par semaine...».

Il souhaite également la bienvenue au personnel administratif, non sans avoir remercié les précédents secrétaires, boursiers et collaborateurs des quatre défuntées communes.

L'ordre du jour présenté ne subit aucune modification.

1. **Procès verbaux des assemblées communales de Maules (du 30 octobre 2000), Romanens (du 26 septembre 2000), Rueyres-Treyfayes (du 6 mars 2001) et de Sâles (du 2 février 2001)**

M. Gérald Guillaume souligne les principaux points des PV en question. Ils sont approuvés l'un après l'autre à l'unanimité, par vote à main levée.

2. **Comptes 2000 de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes et Sâles et rapports des commissions financières respectives**

M. Gérald Guillaume apporte un commentaire concis sur chaque situation financière et dresse un tableau récapitulatif. Maules boucle l'exercice 2000 avec un bénéfice de Fr. 3'308.--, Romanens avec un bénéfice de Fr. 373.--, Rueyres-Treyfayes avec un bénéfice de Fr. 1'631.-- et Sâles avec un bénéfice de 27'079.--. Bénéfice global des quatre anciennes communes: Fr. 32'390.--.

M. le syndic donne la parole à **M. Robert Overney**. Président de la commission financière de Maules, ce dernier souligne que la révision des comptes a permis

d'acquiescer la conviction que ceux-ci sont justes et qu'ils correspondent aux états financiers présentés. Il tient à remercier M. Jean-Marc Descloux, boursier communal de Maules, pour son travail consciencieux et M. Jean-Marie Pasquier, syndic de Maules, pour tous les compléments d'information. Il propose à l'assemblée d'approuver les comptes et d'accepter la proposition du Conseil communal de procéder à des amortissements pour Fr. 120'639, 25 et d'alimenter les réserves pour Fr. 316'450.--.

Parole est ensuite donnée à **M. Jean-Marie Maradan**, président de la commission financière de Romanens. Il remercie la boursière, Mme Anne-Lyse Dervev, pour le bon travail accompli depuis 1990, et l'ensemble du Conseil communal de Romanens pour les excellentes relations entretenues ces dernières années. Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes qui présentent un bénéfice de Fr. 373.-- après amortissements extraordinaires de Fr. 7'981.--.

Rapport de **M. Jean-Marc Schaller**, président de la commission financière de Rueyres-Treyfayes. Il avoue avoir eu du mal à déposer un rapport écrit, vu que cela ne s'était jamais pratiqué ainsi à Rueyres-Treyfayes. Compte-tenu des amortissements supplémentaires, le bénéfice comptable atteint Fr. 127'131.--. Fr. 95'500.-- ont été affectés en charges sur les routes et Fr. 30'000.-- sur les bâtiments. L'ouragan Lothar a eu un effet bénéfique sur les ventes de bois. Il ne manque pas de remercier la caissière, Mme Denise Yerly, pour son impeccable tenue des comptes et pour son accueil des plus courtois lors de la révision.

Président de la commission financière de Sâles, **M. Bernard Oberson**, au Village, déclare que toutes les questions de l'organe de contrôle ont trouvé une réponse claire. Il félicite le boursier, M. Bernard Grandjean, pour l'excellente tenue des comptes, avant de les soumettre à l'approbation de l'assemblée. Résultat de l'exercice 2000: bénéfice de Fr. 27'079.-- après amortissements extraordinaires de Fr. 320'000.--.

Aucune remarque n'étant observée sur les comptes respectifs, ils sont soumis au vote.

Tour à tour, les comptes de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes et Sâles sont approuvés, à main levée, à une très forte majorité, sans opposition ni abstention.

3. Budgets 2001

- a) Budget de fonctionnement
rapport de la commission financière

M. Gérald Guillaume souligne la difficulté d'établir ce premier budget, vu la quantité d'inconnues. Principes retenus pour l'établissement de ce budget de fonctionnement:

- le budget des quatre communes
- élimination des facturations internes
- modifications liées au changement de classe; Romanens et Sâles étaient en classe 5; Maules et Rueyres-Treyfayes en classe 6. La nouvelle Commune se situe en classe 6.

M. le syndic précise que le poste «impôts» représente près de Fr. 2'000'000.-- sur un total de charges de Fr. 3'360'560.--, soit près des deux tiers. D'où l'importance d'une bonne estimation, quand bien même elle s'avère difficile à effectuer pour diverses raisons: les modifications de la loi cantonale (déductions, postnumaerando), la baisse de 3% au niveau de la cote cantonale, les arrivées de nouveaux contribuables, les nouvelles constructions et l'amélioration des résultats et de l'impôt des personnes morales.

Ensuite de quoi, **M. le syndic** dévoile un budget qui conclut à un déficit présumé de Fr. 80'270.--. Ce budget est établi avec une certaine prudence. Avant la fusion, le déficit global pour les quatre communes dans leurs classes respectives représentait Fr. 168'150.--. Principal motif de ce déficit: un budget déficitaire de Fr. 100'000.-- que les communes devront assumer au Foyer St-Joseph, à Sâles.

Selon l'analyse conjointe de M. Frédy Oberson et de l'inspecteur des forêts, les rentrées relatives à Lothar pourraient réserver une surprise bonne ou... mauvaise.

Rapporteur des commissions financières, **M. Patrick Bovigny** (Maules) avance que les membres de la commission financière ont, vu la particularité et la complexité de ce premier exercice liées à la fusion, la difficulté de prévision budgétaire, ceci accompagné d'une présentation non uniforme du budget final, considéré ce budget de manière globale, sans pouvoir maîtriser les postes de façon détaillée. Néanmoins, dans un esprit de confiance témoignée aux nouveaux élus, il préavise favorablement ce budget et propose à l'assemblée de l'approuver de manière globale.

L'assemblée peut s'exprimer:

M. André Descloux, de Maules, précise que le budget 2001 de Maules prévoyait la construction de l'abri PC. Et, questionne-t-il, est-ce pour limiter la perte que cet objet a été retiré?

M. Gérald Guillaume informe que le dossier de l'abri PC de Maules sera approché au point 3b de l'ordre du jour, budget d'investissement. Seuls les éventuels intérêts liés à un emprunt auraient une influence sur les comptes de fonctionnement.

M. Bernard Oberson, de Maules, demande si le rattrapage d'impôts facturé à Sâles a une influence sur les comptes de fonctionnement.

M. le syndic lui répond que non. L'impôt de retard était déjà provisionné dans les comptes.

M. Bernard Oberson, de Maules, s'inquiète des conséquences de Lothar sur le budget 2001.

M. Gérald Guillaume cède la parole à M. Frédy Oberson, responsable du dicastère des forêts.

M. Frédy Oberson observe que les produits du bois sont calculés sur le solde non-encaissé en l'an 2000. Il s'agira d'un produit net car la préparation du bois a été

facturée en l'an 2000. Ce qui laisse augurer un bénéfice prévisionnel de l'ordre de Fr. 30'000.--

M. Philippe Maradan, de Romanens, demande quand débute le budget 2001: le 1^{er} janvier 2001 ou le 1^{er} avril 2001?

Réponse de **M. le syndic**: il commence le 1^{er} janvier 2001. Les écritures ont été reprises rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2001.

M. Philippe Maradan s'inquiète du résultat au 31 mars 2001.

Pour diverses raisons (notamment l'introduction d'un nouveau système comptable), un bouclage intermédiaire était difficile à effectuer et pas nécessaire, contrairement à une entreprise, explique **M. Gérald Guillaume**. Dans certains cas, des facturations intercommunales ont été abandonnées, dans d'autres pas. De plus, la facturation des impôts n'est pas identique dans chaque village. L'objectif est de rapporter la situation au 31 décembre 2001 à l'échelon de la grande commune.

M. Jean-Marie Pasquier, ancien syndic de Maules, se demande comment est-il possible de poser une question sans aucun élément à disposition et quel montant a été budgétisé pour les tailles communales.

M. Gérald Guillaume rétorque par une autre question: comment cela se pratiquait-il à Maules?

Réponse de **M. Jean-Marie Pasquier**: un tableau comparatif avec le budget de l'année, les comptes et le budget suivant était envoyé à chaque citoyen conjointement à la convocation à l'assemblée.

M. le syndic explique qu'il était impensable d'envoyer 807 copies d'un budget s'étalant sur 13 ou 14 pages. Le Conseil a dû faire un choix. Il rappelle à M. Jean-Marie Pasquier qu'il avait tout loisir de consulter les documents durant les heures d'ouverture du secrétariat communal à Sâles. Ensuite d'un entretien avec M. Placide Meyer, préfet de la Gruyère, ce dernier trouvait la mesure normale et offrait une égalité de traitement des citoyens. D'autre part, il précise que le Département des communes admet ce cas de figure. Dès cet automne, le budget fera l'objet d'une présentation dans un bulletin communal à venir.

M. Gérald Guillaume répond ensuite à la seconde question de M. Jean-Marie Pasquier portant sur les tailles communales. Un montant de Fr. 12'000.-- figure au budget 2001. Et d'expliquer les raisons et l'historique des tailles, dont l'origine remonte à 1893. Il s'agit en fait d'une subvention allouée à la Paroisse de Sâles. La loi demande qu'on y mette un terme en 2002. Mais la facture de 2001 de Fr. 22'000.-- devra être honorée. Le montant de Fr. 12'000.-- correspond à un compromis.

A l'établissement du budget, la réunion avec la Corporation ecclésiastique, le Département des communes et la Paroisse de Sâles n'avait pas encore eu lieu.

M. Jean-Marie Pasquier prend note que les tailles communales seront payées. Pour revenir aux informations sur le budget 2001, il estime qu'un élément simple, sous la

forme d'un tout-ménage, aurait pu être concocté. Et de citer l'exemple de la nouvelle Commune de Posieux.

M. Gérard Guillaume précise que la fusion de la Commune de Posieux est effective depuis l'automne dernier et qu'il lui était donc plus aisé de rassembler les documents. Il rappelle ensuite la chronologie de l'engagement du personnel administratif.

L'assemblée approuve le budget de fonctionnement 2001, par un vote à main levée, à une très forte majorité, sans opposition. Une abstention.

b) Budget d'investissement

- réfection des locaux de l'administration communale (mobilier et matériel informatique): Fr. 168'000.--
- réfection des routes communales: Fr. 100'000.--
- piste forestière «Devin-Dessus», à Maules: Fr. 42'000.--
rapport de la commission financière

M. Gérard Guillaume dispense quelques explications sur la nécessité et l'urgence de rénover les locaux de l'administration communale, à Sâles. Les frais de la première partie des travaux (Fr. 40'550.-- y compris le mobilier) ont été assumés par l'ancienne Commune de Sâles. Les achats informatiques ont été déjà effectués, ainsi que l'autorise la Loi sur les communes dans pareille situation.

S'agissant de la réfection des routes communales, **M. Jean-Marc Seydoux** informe que le collecteur du tronçon menant de la chapelle de Maules à la ferme La Roseire est défectueux. De plus, un affaissement de la route située au-dessus de l'école de Maules s'est produit à cause d'un ruisseau et d'une ancienne décharge. Enfin, sur conseil de l'ingénieur forestier, la piste forestière du «Devin-Dessus» exigeait des travaux sans tarder. Ceux-ci débuteront le vendredi 18 mai 2001.

M. Gérard Perroud signale que des travaux d'endiguement d'une valeur de Fr. 20'000.-- sont nécessaires en amont du ruisseau Clos-Pittet à Romanens.

De son côté, **M. Frédy Oberson** évoque un montant de Fr. 20'000.-- relatif à la rénovation urgente du hangar de la cure de Rueyres-Treyfayes.

M. André Descloux, de Maules, se demande si, pour ce prix-là, le hangar vient détruit. L'ouragan Lothar l'a peut-être secouée, mais pas pour une pareille somme.

M. Frédy Oberson réplique que dès qu'une entreprise passe, les chiffres augmentent rapidement!

Diverses raisons ont conduit le Conseil communal à reporter le dossier de l'abri PC de Maules. Celui-ci fera l'objet d'un point précis lors d'une assemblée extraordinaire en septembre 2001. **M. Gérard Guillaume** évoque un ordre du jour déjà difficile à digérer. Son financement n'est pas entièrement couvert, le paiement de la subvention de fusion n'intervenant qu'en 2002. Il y a aussi un travail de réflexion à faire s'agissant d'une éventuelle intégration du futur local de l'édilité.

M. Gérald Guillaume souligne enfin que l'aménagement du quartier des «Mosses 2», à Sâles, a fait l'objet d'une précédente votation.

M. Patrick Bovigny, de Maules, s'exprime au nom de la commission financière. Les informations données ont permis de conclure à la conformité des montants portés au budget. Il émet cependant la remarque suivante: la dépense de Fr. 168'000.-- pour la réfection du bureau communal et l'acquisition de matériel informatique et de mobilier est justifiée dans le cadre de mesures d'urgence obligatoires et admises par le canton. Par ailleurs, il émet une réserve sur l'amputation de Fr. 806'000.-- en charges d'un montant de Fr. 220'500.-- en produit relatifs à la construction d'un abri PC à Maules. Cette réalisation fait partie intégrante de la convention de fusion, rappelle-t-il. Ce qui oblige la nouvelle Commune à réaliser cette infrastructure en 2002 au plus tard. Il demande au Conseil communal de présenter cet objet le plus rapidement possible, au cours d'une assemblée communale extraordinaire.

Sous réserve de ce qui précède, **M. Patrick Bovigny** préavise favorablement ce budget des investissements 2001.

L'assemblée peut s'exprimer:

M. André Descloux lance une boutade en proposant de construire l'abri PC de Maules en bois. Pour cause, c'est moins cher que la maçonnerie!

Réplique de **M. Alexandre Oberson**, de Rueyres-Treyfayes: Fr. 20'000.-- pour un local en bois, c'est cher! Référence au montant alloué pour la réfection du hangar de la cure de Rueyres-Treyfayes.

M. Lucien Menoud, de Romanens, incite à rester prudent lors du creusage de la canalisation de la route s'il apparaît qu'elle se situe sur une ancienne décharge.

M. Gérald Guillaume prend bonne note du conseil.

M. François Menoud, de Sâles, s'interroge si le montant de Fr. 19'000.-- figurant au budget de l'aménagement du secrétariat communal correspond à l'achat de programmes. Car il est possible de télécharger lesdits programmes sur internet.

M. le syndic lui explique qu'il s'agit de programmes très spécifiques à la facturation des affaires communales, aux impôts ainsi qu'au contrôle des habitants. Dans ce prix est également inclus l'achat de la licence du programme.

Vu les travaux entrepris au secrétariat communal, **M. Jean-Pierre Oberson**, de Maules, demande la durée d'affectation de ces locaux à l'usage de l'administration communale.

M. Gérald Guillaume explique que l'aménagement est effectué de manière très simple, sous l'école primaire de Sâles. En cas de déménagement, ces locaux pourraient servir de support pour une classe d'appui. Il faut aussi tenir compte de la difficulté d'accès pour les handicapés et les personnes âgées.

L'assemblée ratifie l'ensemble du budget des investissements présenté, par vote à main levée, sans opposition ni abstention.

Résultat du vote: 92 avis favorables

4. Equipement de la zone «Es Oches», à Rueyres-Treyfayes

- financement
- rapport de la commission financière
- approbation

M. Gérald Guillaume rappelle que la Commune de Rueyres-Treyfayes a retiré cet objet de l'ordre du jour de sa dernière assemblée, le 6 mars dernier, vu qu'on se trouvait en plein processus de fusion. Il donne la parole à M. Frédy Oberson.

M. Frédy Oberson situe la parcelle des «Oches». Sa surface est de 9225 m², elle est comprise en zone résidentielle à faible densité (RFD). Elle comprend huit parcelles de 1000 m²; trois sont préréservées. Le solde de la surface étant occupé par un sentier. Acquise en 1987, puis reprise de l'UBS dans le cadre d'une faillite, cette surface a coûté Fr. 230'000.--. La Commune de Rueyres-Treyfayes a mandaté le bureau Ducrest & Genoud à Bulle pour les diverses études et planifications. Le permis de construire a été octroyé.

M. Gérald Guillaume évoque les motifs de l'aménagement de ladite zone: le terrain est propriété communale, trois personnes sont déjà fermement intéressées à bâtir, éviter les départs de nos citoyens, accroissement des rentrées fiscales et participants supplémentaires à l'épuration et aux infrastructures communales.

Les conditions de vente: Fr. 70.-- le m² pour les ressortissants ou contribuables depuis deux ans au moins de la Commune de Sâles; Fr. 80.-- pour les autres. L'investissement global porte sur Fr. 287'000.--. Il sera financé par la vente escomptée de deux parcelles durant l'automne 2001 (Fr. 140'000.--) et l'utilisation de capitaux pour Fr. 150'000.--. Bénéfice provisionnel de l'opération: Fr. 72'000.-

Rapporteur de la commission financière, **M. Patrick Bovigny**, de Maules, confirme le préavis favorable de ladite commission, ainsi qu'il l'a déjà mentionné dans le point 3b.

La discussion est ouverte:

M. Lucien Menoud, de Romanens, se demande si le prix de Fr. 80.-- n'est pas trop favorable pour les gens de l'extérieur de la Commune de Sâles.

M. Frédy Oberson signale que deux réservations émanent de citoyens de la Commune et une de l'extérieur. Il explique la différence par le fait que Rueyres-Treyfayes jouit d'un emplacement moins propice ; ce qui justifie ce prix, bien qu'il apparaisse inférieur à ceux du marché actuel.

M. Jean-Pierre Oberson, de Maules, aimerait savoir à quel prix la Commune reprend le terrain en cas de revente.

M. le syndic lui précise que le prix serait identique à celui d'achat, y compris les frais. Et, rappelle-t-il, il n'est pas question de spéculation immobilière, les conditions sont spécifiées dans le contrat d'achat.

Ancien secrétaire communal de Rueyres-Treyfayes, **M. Guy Yerly** souligne que Rueyres-Treyfayes a encaissé une belle somme d'impôts ensuite d'un important gain sur ledit terrain réalisé par une société bernoise en 1987. Ces prix de Fr. 70.-- et de Fr. 80.-- permettront de favoriser le développement du village.

M. Gérald Guillaume souligne que le projet a été repris à l'échelon de la grande commune, tout en respectant scrupuleusement les démarches entreprises précédemment par l'ancienne Commune de Rueyres-Treyfayes.

M. Marius Magnin, de Sâles, a pris connaissance du prix du terrain, mais il s'interroge sur le prix de revient effectif.

M. le syndic lui explique qu'il s'agira d'ajouter les factures de bornage (Fr. 15'000.-- pour l'ensemble de la parcelle), la totalité de la taxe sur la diminution de l'aire agricole (4%) ainsi que la taxe d'épuration spécifique à chaque construction.

M. Dominique Magnin, de Sâles, demande pourquoi le prix du terrain est disséqué déjà à ce point 4 de l'ordre du jour, alors que le point 5 propose de déterminer le prix du terrain à bâtir de chaque village.

M. Gérald Guillaume lui explique que la Commune a l'obligation, au début de chaque législature, de déterminer le prix du terrain à bâtir dans les diverses zones. S'agissant des «Oches», le prix a été présenté afin que l'assemblée puisse se déterminer en toute connaissance de cause.

M. Jean-José Ruffieux, de Maules, demande si une autre zone à bâtir existe à Rueyres-Treyfayes.

M. Frédy Oberson répond qu'à l'échelon communal, il n'en existe point d'autre. En revanche, il y a quelques zones privées, précise-t-il.

L'assemblée accepte le projet à l'unanimité, par vote à main levée. Aucune abstention.

5. Détermination du prix du terrain à bâtir

- Maules
- Romanens
- Rueyres-Treyfayes
- Sâles

M. Gérald Guillaume rappelle que, selon la loi, la détermination du prix du terrain à bâtir est obligatoire au début de chaque législature. Elle sera fixée pour les quatre villages. Les prix n'ont subi aucune variation à Maules ainsi qu'à Sâles (pour la seconde partie du quartier des «Mosses 2») et à Rueyres-Treyfayes.

A Romanens, **M. Gérard Perroud** souligne que le prix unique de Fr. 80.-- le m2 en vigueur jusqu'alors a été baissé de Fr. 5.-- pour les habitants et contribuables de la Commune de Sâles et augmenté de Fr. 5.-- pour les autres.

Proposition du Conseil communal:

Maules	Fr. 80.-- (habitant la Commune depuis 2 ans)	Fr. 90.-- (autres)
Romanens	Fr. 75.-- ("" "" "" "")	Fr. 85.-- ("")
Rueyres	Fr. 70.-- ("" "" "" "")	Fr. 80.-- ("")
Sâles	Fr. 75.-- ("" "" "" "")	Fr. 85.-- ("")

Après avoir présenté les différents prix, **M. le syndic** ouvre la discussion:

M. Guy Yerly, de Rueyres-Treyfayes, demande si une fille native de la Commune de Sâles, mais mariée à l'extérieur de celle-ci, paie le prix fort ou non.

M. Gérald Guillaume cède la parole à M. Jacques Mauron, ancien secrétaire communal de Sâles, afin qu'il précise qui s'inscrit dans le substantif «ressortissant».

M. Jacques Mauron souligne que dans ce terme sont compris les personnes qui ont vécu dans la Commune de Sâles.

M. Dominique Magnin, de Sâles, s'assure si les taxes de bornage, de diminution de l'aire agricole et d'épuration viennent s'ajouter au prix d'achat du terrain.

M. le syndic lui confirme que les conditions sont les mêmes, selon un contrat standard.

L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition du Conseil communal, par vote à main levée. Aucune abstention.

6. Election de la commission financière pour la période 2001-2006

M. le syndic nomme les candidats en les invitant à se lever. Il explique qu'il n'est pas prévu de nommer de suppléant en raison de la provenance des membres. L'éventuel suppléant sera déterminé seulement si la situation l'exigeait. Il serait alors issu du même village que le sortant (la sortante).

Mme Josette Olofsson (Romanens) ainsi que MM. Jean-Claude Donzallaz (Maules), Jean-Marc Schaller (Rueyres-Treyfayes), Jacques Pasquier (Sâles) et Francis Seydoux (Sâles) sont élus à l'unanimité.

7. Election de la commission d'aménagement pour la période 2001-2006

M. Gérald Guillaume présente les candidats de la même manière en les priant de se lever.

MM. Charles Brodard, Nicolas Savary et Sébastien Frossard, représentants du Conseil communal sont élus à l'unanimité, par vote à main levée, en compagnie de Mme Sylviane Girard (Maules) et de MM. Guy Suard (Romanens), Michel Monney (Rueyres-Treyfayes) et Guy Savary (Sâles).

8. Compétence à accorder au Conseil communal pour les transactions immobilières

M. Gérald Guillaume précise que, au seuil de chaque législature, la Loi sur les communes exige que le Conseil communal demande à l'assemblée communale la délégation de compétence pour les transactions immobilières portant jusqu'à 1400 m².

C'est à l'unanimité, par vote à main levée, que l'assemblée approuve le texte suivant proposé par le Conseil communal:

«L'assemblée communale accorde, au Conseil communal, la compétence dans les transactions d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain dans toutes les zones de la Commune de Sâles, en tenant compte d'une superficie de 0 à 1400m².»

9. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale: envoi d'un ménage ou d'une convocation individuelle

M. Gérald Guillaume rappelle que la convocation par tout-ménage était pratiquée dans les anciennes communes et il appuie ce procédé, afin de ne pas avoir plus de 800 convocations individuelles à expédier.

La discussion est ouverte:

M. Lucien Menoud, de Romanens, souhaite que la convocation soit accompagnée d'une feuille récapitulative des comptes. Et, si les personnes désirent davantage de précisions, elles auront toute liberté de se rendre au bureau communal à Sâles.

M. le syndic revient sur la prochaine réalisation d'un bulletin communal, tout en précisant que le budget d'investissement sera assorti de commentaires appropriés.

M. Jean-José Ruffieux, de Maules, aimerait savoir si les tout-ménages sont également distribués à ceux qui ne désirent pas de publicité dans leur boîte aux lettres.

M. Gérald Guillaume lui assure que les tout-ménages touchent toutes les boîtes aux lettres.

Une précision confirmée par **Mme Gilliane Mesot**, buraliste postale de Sâles. Toutes les informations officielles, émanant de la Commune ou de la Paroisse, sont glissées dans chaque boîte aux lettres, affirme-t-elle. Ces documents ne sont pas considérés comme de la publicité.

L'assemblée approuve l'envoi d'un tout-ménage en guise de convocation aux assises communales à l'unanimité, par vote à main levée. Aucune abstention.

10. Modifications des art. 23 et 25 des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du Cycle d'orientation de la Gruyère

Avant d'entériner ce vote de principe, **M. Gérald Guillaume** précise que cet objet a déjà obtenu la majorité des $\frac{3}{4}$ des communes de la Gruyère. Ce qui ne l'empêche pas d'expliquer les modifications en question.

L'article 23 porte le délai de la clé de répartition des frais de fonctionnement du 31 décembre 2003 au 31 décembre 2004.

L'article 25 remodelé fixe, quant à lui, la limite maximale de l'emprunt en compte de construction à Fr. 21 mio.

L'assemblée approuve ces modifications à une très forte majorité. Une abstention.

11. Divers

M. Gérald Guillaume dispense quelques informations sur la poste de Sâles qui a fait l'objet, le jour-même, d'un tournage d'une équipe de la TSR. Cela explique la présence des caméras au début de l'assemblée. Il souligne la difficulté de négocier avec des émissaires qui n'ont pas de pouvoir décisionnel et qui ne font, en réalité, que de transmettre les directives qu'entend appliquer la direction générale de La Poste. Les moyens d'intervention pour assurer la pérennité de la poste de Sâles sont faibles, poursuit-il. Dès le 1^{er} juin 2001, date de fermeture du bureau de Romanens, la distribution du courrier partira de Sâles. La poste de Sâles ne sera plus qu'une filiale de l'office de Vulruz.

M. Lucien Menoud, de Romanens, demande comment s'est réglé le contrat de location de la poste de Romanens et quelle affectation auront ces locaux.

M. le syndic précise que les dirigeants de La Poste avait offert Fr. 50'000.-- pour la résiliation du bail courant jusqu'au 31 décembre 2006. Proposition que le Conseil communal a refusée en vue d'obtenir des garanties sur la pérennité de la poste de Sâles. Garanties qu'il n'a pas obtenues. Des négociations sont en cours: la Commune de Sâles doit définir sa position d'ici à la mi-juin. Pour l'heure, le bail court toujours.

M. Jean-Pierre Oberson, de Maules, demande si ce local ne pourra pas abriter l'administration communale.

Réponse de **M. Gérald Guillaume**: des discussions doivent encore avoir lieu. Il faudra garder à l'esprit l'aspect pratique (poste, banque à Sâles).

Mme Thérèse Pasquier, de Sâles, demande si des tractations sont encore possibles sur les heures d'ouverture de la poste de Sâles.

Mme Gilliane Mesot, buraliste de Sâles, précise qu'il n'y aura plus que quatre heures d'ouverture quotidienne dès le 1^{er} juin 2001.

N'y a-t-il pas moyen de récupérer une heure supplémentaire? questionne **Mme Thérèse Pasquier**.

Mme Gilliane Mesot lui répond que le syndicat des employés postaux lui a conseillé de tenir des statistiques.

Mme Thérèse Pasquier fait remarquer que le possible accroissement de l'horaire d'ouverture ne tient donc qu'à la population locale.

M. Gérard Guillaume souligne le paradoxe qui veut que le Géant jaune espère augmenter ses chiffres en diminuant ses prestations et ses horaires. Il précise aussi qu'au travers des discussions avec les représentants de La Poste il avait été question de déplacer le bureau communal à l'ancienne épicerie de Sâles, donc à proximité de la poste, afin de créer une synergie. Les autorités postales n'ont daigné donner aucune suite à cette proposition.

M. François Menoud, de Sâles, demande quand sera goudronnée la route du quartier des «Mosses 2», à Sâles, et propose la pause d'un tapis provisoire afin de réduire la poussière.

M. Charles Brodard précise que de nombreux travaux de terrassement sont en cours et qu'il apparaît donc inutile de précipiter l'aménagement du tapis routier au risque de devoir le refaire ultérieurement. Il mentionne toutefois que la route en question sera goudronnée avant l'hiver 2001/2002 et que la zone de rebroussement sera bien délimitée d'ici là.

M. Lucien Menoud, de Romanens, demande si la déchetterie de Sâles peut être utilisée par les habitants des trois autres villages de la Commune.

M. le syndic affirme que les déchetteries en place dans les villages respectifs sont encore fonctionnelles. Dans l'immédiat, l'idée tend à ce que chaque citoyen utilise les infrastructures de son village. Mais le problème global reste à étudier.

M. Gérard Perroud souligne qu'en attendant que le problème soit résolu, il sera procédé à trois ramassages annuels, au lieu de deux, de ferraille, déchets encombrants et papier à Rueyres-Treyfayes, Romanens et Maules.

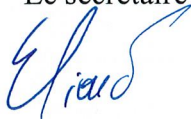
Mme Anne-Marie Menoud, de Sâles, demande où l'on peut brûler les branchages, vu que la zone de Sâles est grillagée.

M. Gérard Guillaume lui fait remarquer que ladite zone a été bouclée pour un motif disciplinaire. On y trouvait en effet toutes sortes d'objets et cette situation devenait pénible pour le proche voisinage. Il l'incite à faire preuve d'un peu de patience dans l'attente d'une prochaine solution.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** clôt cette assemblée inaugurale de la nouvelle Commune de Sâles sur le coup de 22 h 41. Il remercie l'assemblée de l'intérêt qu'elle porte au ménage communal. Enfin, il émet le vœu que «ce bateau qu'est la nouvelle Commune vogue vers des eaux plus calmes».

Au terme de cette assemblée, le Conseil communal se fait un plaisir d'offrir une verrée à l'assistance.

Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. J. ...', written below the title 'Le secrétaire'.

Le syndic

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. ...', written below the title 'Le syndic'.